

“La Française” et les décrets-lois

Au moment même où *La Française* combat en faveur des fonctionnaires, au moment même où elle vient — sans bruit — d'obtenir la remise du décret-loi qui frappait de 30% le salaire de la fonctionnaire mariée à un fonctionnaire, nous recevons de nombreuses lettres de femmes qui nous disent qu'en raison des décrets-lois elles se voient dans l'obligation de suspendre leur abonnement.

Ainsi donc, c'est quand nous aurions le plus besoin d'être soutenues, que les fonctionnaires, par raison d'économie, veulent nous abandonner.

Quittent-elles leurs syndicats, leurs associations professionnelles qui défendent leurs intérêts?

Comment ne comprennent-elles pas que *La Française*, organe de défense des intérêts féminins, peut être assimilé à un journal professionnel. L'union des intérêts féminins est une forme de syndicalisme qui, pour pouvoir agir, a besoin du concours *moral* et *matériel* de toutes.

Nous insistons sur ces deux termes, car en nous retirant leur concours matériel, celles qui veulent nous quitter nous retirent notre force morale.

Le jour même où nous écrivons ceci, nous agissons auprès de ministres influents pour qu'ils calment l'ardeur de la Commission des cumuls. Certains membres de cette Commission avaient en effet déclaré au Ministre des Finances, qu'en province, ils avaient « découvert » un ménage de fonctionnaires qui gagnent, au total 140.000 francs! De là ce fameux projet des 30% sur le salaire du conjoint femme, que, prévenu à temps, nous avons pu *provisoirement* enrayer. Nous disons « provisoirement », car la lutte sera dure et pourrons-nous aller jusqu'au bout, avoir foi en nos efforts, si les intéressées commencent leurs « sages » économies en frappant celles qui les défendent!

Notre abonnement est modique et *La Française* couvre difficilement ses frais. Nous sommes prêtes pourtant à faire une réduction de 10% à toutes les fonctionnaires qui nous le demanderont. Mais qu'elles nous restent fidèles dans l'intérêt de la cause féminine et dans leur intérêt propre. Avec elles nous serons fortes : sans elles, nous n'avons plus qualité pour agir.

Nous voulons espérer en leur conscience et en leur sentiment de solidarité.

C. Brunswick

1935-28-09

n° 1161.